

Le libre-échange ouvre un éventail de possibilités aux investisseurs étrangers au Canada. L'absence de droits de douane fait qu'il est attirant d'approvisionner le marché nord-américain dans son ensemble à partir d'une usine canadienne.

Bon nombre de multinationales confient à leurs filiales canadiennes des mandats nord-américains ou mondiaux afin de tirer parti des économies d'échelle dans leurs procédés de fabrication. Parmi les sociétés qui ont adopté cette stratégie figurent 3M, Dow, DEC, IBM, Bell Helicopter Textron ainsi que Procter & Gamble.

La société 3M, par exemple, construit actuellement à Brockville (Ontario) une nouvelle usine qui fabriquera un ruban adhésif industriel; elle est également en train d'agrandir trois usines existantes en Ontario et au Manitoba. De l'aveu même de 3M, les réductions des droits de douane

américains prévus dans l'ALÉ ont influé d'une manière importante sur ces décisions d'investissement.

Aux termes de l'ALÉ, la plupart des produits canadiens vendus aux ministères américains reçoivent le « traitement national ». De nouveaux groupes spéciaux bilatéraux s'efforcent d'accélérer le règlement des différends commerciaux et de veiller à l'application équitable des lois commerciales. Chaque fois que cela est possible, les normes canadiennes et américaines ainsi que les procédures d'essai et d'homologation font l'objet d'une harmonisation. En outre, pour les professionnels et les fournisseurs de services canadiens et américains qui vont dans l'autre pays, les voyages d'affaires et la résidence temporaire ont été rendus plus faciles.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

En vigueur depuis le 1^{er} janvier 1994, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) apporte des améliorations à l'ALÉ et intègre le Mexique à cette zone.

Le Mexique a accordé l'accès immédiat en franchise à de nombreux produits d'exportation canadiens importants, ce qui comprend les produits agricoles et ceux de la pêche, bon nombre de métaux et de minéraux, la majeure partie du matériel de télécommunications, de nombreux types de machines ainsi que certains articles en bois et en papier. Les droits de douane mexicains qui s'appliquent aux meubles, aux produits pharmaceutiques et à certains produits en bois et en métal fini seront éliminés graduellement sur une période de 10 ans.

Par ailleurs, le Mexique éliminera d'ici 10 ans la plupart de ses barrières non tarifaires, comme les licences d'importation.